DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME
POLICE RURALE
Saint-Clément-des-Baleines

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Le :

☐ Clôture de chantier ☐ Benne
☐ Dépôt de matériaux ☐ Stationnement de véhicule
☐ Echelle ☐ Echafaudage
☐ Divers

BON DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
Entreprise :		**Tel. Mobile :**	
		SIRET :	
Adresse :			
Propriétaire :		**Tel. Mobile :**	
Adresse :			
Lieux des travaux :			
Nature des travaux :			
N° et date autorisation :			
Surface occupée :			
Observations :			
Directives spéciales	□ remise en état de propreté initiale □ signalisation et pré-signalisation □ matérialisation des dépôts de matériaux □ prendre toute les mesures de sécurité de la législation du travail	□ bâchage de l'échafaudage □ éclairage la nuit de l'échafaudage □ protection des sols voirie et trottoirs	

Période du …….. au …….. soit …….jour(s)
Décision du 30 novembre 2018 n°2018-12. Visa préfecture du 03 décembre 2018.

	Tarif. Unit.	Unitaire	total
Véhicule(s)	**10.00€**		
Mètres carré par jour (m²)	**1.00€**		
Mètre linéaire par jour (échafaudage(s) ou autre(s)	**2.00€**		
Benne(s)	**10.00€**		
Frais de dossier (obligatoire)	**15.00€**	1	15.00€
		Total Global	

RAPPEL :
L'affichage : si il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence.
De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires.
Ces dernières mesures n'étant pas respectée des sanctions peuvent être prises à votre encontre.

Fait à Saint-Clément-des-Baleines, le : **Police Rurale** □ Chef de poste cachet et signature □ A.S.V.P	Signature : L'entrepreneur s'engage à régler la taxe de voirie

Observation : Cette demande doit être déposée 8 jours minimum avant la date des travaux.